



NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Collège A	
Michel GEOFFROY (Président de l'université des Antilles)	Présent
Suzy DUFLO (Pr)	Présente en visioconférence
Laurence ROMANA (Pr)	Présente
Collège B	
Laura-Line CASSIN (MCF)	Présente en visioconférence
Brigitte FACORAT-GASPARD (MCF)	Procuration à Elisabeth ODACRE
Elisabeth ODACRE (MCF)	Présente en visioconférence
BIATSS	
Christophe AUDEBERT	Présent
Bruno HARAL	Présent
Étudiants	
Ludivine LASSERRE	Présente
Noah ALEXIS	Présent
Personnalités extérieures	
Laurence CORENTHIN	Présente en visioconférence
Gladys DEBS	Excusée
Harry DURIMEL (Maire de la ville de Pointe-à-Pitre)	Procuration à Michel GEOFFROY
Chantal LERUS (Représentant du Conseil Régional)	Excusée
Ivan VLASTELIC (Représentant de l'organisme de recherche IPGP-OVSG)	Présent en visioconférence
Membres de droit	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du Pôle universitaire de Guadeloupe)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable administrative et financière du Pôle Guadeloupe/DGS adjointe de l'université des Antilles)	Excusée
Allan COLONNETTE (Vice-président étudiant du Pôle Guadeloupe)	Présent
Personnel du pôle universitaire	
Fabien RELMY (Responsable administratif et financier adjoint du Pôle Guadeloupe)	Présent

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe de l'université des Antilles ouvre la séance à 14h08.

Après vérification que le quorum est bien atteint, la Vice-présidente poursuit avec l'ordre du jour.

	Nombre
Présents	11
Procurations	2
Absents	2
Total	15

L'ordre du jour est établi comme suit :

A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du mardi 15 avril 2025

B. Affaires financières

1. Budget rectificatif n°1 2025
2. FSDIE volet associatif et volet aide sociale

C. Affaires institutionnelles

1. Statuts UFR STAPS
2. Demandes d'ouverture de formation en apprentissage
3. Conventions

D. Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe introduit le conseil en faisant un point sur l'actualité du pôle Guadeloupe.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil s'il y a des questions diverses. Elle enregistre deux questions diverses et une prise de parole.

Madame Romana pose deux questions, une question relative au marché d'achat des climatiseurs et une relative à la CASEP.

A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du mardi 15 avril 2025

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle s'il y a des remarques ou des questions sur le relevé de décisions du conseil de Pôle du mardi 15 avril 2025.

Madame Romana indique qu'il manque les trois derniers relevés de décision sur le site de l'université.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe confirme que les derniers relevés n'ont pas encore été mis sur le site et que le nécessaire sera fait.

Madame Odacre précise qu'au dernier conseil de pôle qu'elle était présente en présentiel et non en visio-conférence.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe prend en compte la remarque et demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le relevé de décisions du conseil de Pôle du mardi 15 avril 2025.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	13

Le relevé de décisions du conseil de pôle du mardi 15 avril 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

B. Affaires financières

1. Budget rectificatif n°1 2025

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le budget rectificatif n°1 2025.

Monsieur Audebert souhaite connaître la différence entre le budget initial voté en janvier 2025 et le budget rectificatif présenté ce jour. Il ne comprend pas la raison pour laquelle dans le document présenté, il voit apparaître de nouveau le budget initial. Il s'interroge sur la recette relative à la convention avec le CROUS et sur les sept dernières lignes du tableau. Il indique qu'il s'agit de lignes ajoutées au budget initial et ne comprend pas les libellés « dépenses prévisionnelles ». Il précise que l'objet du budget prévisionnel est de flécher les dépenses prévisionnelles. Il s'étonne que les réparations soient en crédits 10 et indique que des réparations sont aussi indiquées en crédits 20. Il précise que les grosses réparations ne relèvent pas du pôle.

Il indique que les crédits d'investissement sont toujours de 450 000 euros comme lors du budget initial et ne comprend pas la raison pour laquelle on revote ce budget bien que le fléchage soit différent de celui prévu et voté lors du budget initial.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique qu'il s'agit d'un budget rectificatif prévisionnel. Elle présente chaque ligne du tableau en crédits de fonctionnement et d'investissement en indiquant aux élus les dépenses complémentaires qui ont été ajoutées par rapport au budget initial et suivant le complément de budget attribué au pôle suivant le dernier vote du conseil d'administration. Elle dit que les dépenses relatives aux marchés sont annuelles et fixes, que le montant des dépenses réalisées notamment pour les réparations est également précisé. Chaque réparation ne peut être détaillée, elles sont regroupées par thématiques.

L'intitulé « dépenses prévisionnelles » est précisé afin de prévoir les factures de fluides auxquelles le pôle sera confronté comme par exemple les fuites d'eau connues ces derniers jours ou encore les réparations ponctuelles telles que les travaux de plomberie ou encore le remplacement de certains équipements suite aux maintenances. Il s'agit de dépenses non prévisibles. En revanche, l'administration du pôle est en mesure de pouvoir les évaluer car le pôle utilise à peu près le même budget pour ce type de dépenses.

Elle confirme que la convention du CROUS des Antilles et de la Guyane n'a pas pu être signée car une nouvelle directrice est arrivée et qu'elle a déjà été sensibilisée concernant la consommation en fluide du CROUS. Elle précise que le pôle paye la consommation du CROUS qui a bien été identifiée suite à la mise en place de sous-compteurs, comme elle l'a indiquée lors des précédents conseils de pôle.

Elle termine en précisant que le budget est sur une année civile et les éléments ont été repris afin de permettre une meilleure compréhension des membres du conseil de pôle.

Ce budget est prévisionnel et qu'il est nécessaire d'anticiper pour être en mesure de réagir. Concernant la répartition des crédits d'investissement, celle-ci a été revue car certaines dépenses ont été prises en charge à l'instar de l'achat de sorbonnes pour l'IUT pris en charge par l'IUT. Le budget présenté est détaillé et sincère.

Monsieur Audebert considère que les éléments apportés ne répondent pas à ces questions et que le budget présenté n'est pas un budget rectificatif car le montant des crédits 20 est identique et que nous votons la différence entre le budget initial et le budget rectificatif. Il indique que les dépenses réalisées n'auraient pas dû être données dans ce tableau mais qu'il aurait fallu spécifier l'ampleur entre le réel et l'initial et pas ce qui est réalisé. Il dit que tout est rendu fongible.

Madame Romana partage l'avis de Monsieur Audebert et indique que nous votons un budget rectificatif et primitif en même temps. Ainsi, elle ne comprend pas ce qui est demandé de voter. Elle souhaiterait savoir comment est redistribuée la taxe d'apprentissage figurant dans le tableau car elle n'a aucune visibilité sur les projets présentés par les composantes au pôle. Elle dit que les administrateurs polaires doivent disposer de tous les documents remontés par les UFR afin de pouvoir se prononcer sur la répartition du budget des composantes. Elle veut comprendre sur quel critère est attribué le budget de l'UFR SEN.

Monsieur Geoffroy explique que la proposition de vote ne porte pas sur une rectification de budget mais sur un budget rectificatif. Un budget va du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ainsi, il paraît normal que nous votons un budget prévisionnel sur l'année civile. Il précise qu'au sein de l'établissement, il existe des dialogues de gestion entre le pôle et les composantes, entre le pôle et la présidence auxquels les élus des différents conseils ne participent pas. Ce n'est qu'à la suite de ces dialogues institutionnels qu'est présenté le résultat de ces démarches comme le prévoit la réglementation. Ainsi, des éléments sont soumis au vote et des questions peuvent être posées. Le conseil de pôle n'est pas une commission, son rôle n'est pas d'instruire des dossiers sur des éléments techniques.

Madame Romana indique qu'elle souhaite avoir les remontées des UFR et posera toujours la même question en conseil de pôle. Elle ne comprend pas ce qui est soumis au vote.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que les tableaux sont clairs et qu'il est spécifié s'il s'agit d'un complément ou pas. Elle réexplique les tableaux en précisant les annotations indiquées. Elle indique que la ventilation a été faite suivant les projets et les demandes des composantes. Elle précise que la taxe d'apprentissage a déjà été versée aux composantes directement et qu'elle est en charge du budget du pôle et non de celui des composantes. Elle invite Madame Romana à se rapprocher de sa composante si elle souhaite avoir des compléments d'information sur la taxe d'apprentissage attribuée à sa composante.

Madame Romana indique avoir effectué la démarche mais n'a pas obtenu d'informations d'où sa question.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond qu'elle ne peut se substituer au conseil d'UFR.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le budget rectificatif n°1 2025.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	1
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	11

Le budget rectificatif n°1 2025 a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

2. FSDIE volet associatif et volet aide sociale

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le relevé de décisions de la commission FSDIE volet associatif et volet aide sociale du 16 mai 2025 voté à la CFVU du 28 mai 2025.

Madame Romana demande la raison pour laquelle la totalité des fonds des aides sociales n'est pas utilisée et pourquoi certains étudiants n'obtiennent pas l'intégralité des montants demandés. Elle estime qu'il y a un problème de communication sur les aides sociales.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe informe que l'année universitaire n'est pas terminée, qu'il reste une commission FSDIE à réaliser et rappelle que les aides sont accordées suivant des critères objectifs, déjà définis. Elle ajoute que les élus étudiants ainsi que les associations réalisent une importante communication concernant les fonds pour les aides sociales. Il est possible de le constater à travers l'augmentation du nombre de demandes sociales.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le relevé de décisions de la commission FSDIE volet associatif et volet aide sociale du 16 mai 2025 voté à la CFVU du 28 mai 2025.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	13

Le relevé de décisions de la commission FSDIE volet associatif et volet aide sociale du 16 mai 2025 voté à la CFVU du 28 mai 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

C. Affaires institutionnelles

1. Statuts UFR STAPS

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente les statuts de l'UFR STAPS.

Madame Romana demande s'il est possible d'obtenir les relevés de décisions du conseil d'administration des composantes relatifs aux statuts votés afin d'être sûre que les statuts présentés en conseil de pôle sont passés en composante.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que les statuts présentés en conseil de pôle ont été envoyés par les composantes avec les extraits de relevés de décisions. Elle précise que tous les documents présentés en conseil de pôle sont validés au préalable par les services et instances idoines.

Madame Romana dit que la dernière fois ce n'est pas ce qu'il s'est passé.

Monsieur Geoffroy intervient en rappelant que les derniers statuts de l'UFR STAPS présentés étaient en tous points conformes à ce que l'UFR STAPS avait transmis, mais il y a eu en séance du conseil de pôle des propositions de modifications de la part de Madame la Vice-présidente qui ont été suivies et approuvées en conseil de pôle. Il complète en remémorant que la modification a été faite en séance plénière avec les élus en toute transparence. Autrement, il serait induit qu'il y aurait du trafic ou de la malhonnêteté au sein de l'institution et que cette dernière serait en dehors de la réglementation.

Madame Romana indique que s'il y avait ces comptes rendus cela serait plus simple pour les administrateurs et qu'il s'agit d'une proposition.

Monsieur Geoffroy rappelle que les relevés de décisions du conseil de pôle sont votés par les élus mais que le contrôle des relevés de décisions n'est pas une des compétences du conseil de pôle.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe s'interroge sur le fait que les questions posées en conseil de pôle sont de nouveau abordées lors des conseils d'administration, malgré le fait que les débats ont déjà eu lieu en séance et que les réponses ont été apportées.

Madame Romana dit que les questions sont posées en conseil de pôle et en conseil d'administration car il se peut que les collègues du conseil d'administration puissent réagir à ces questions. Elle précise que les questions créent les débats et les débats font avancer les choses. Elle ajoute qu'il n'y a pas souvent de débat en conseil de pôle et que cela n'a pas pour but de mettre le pôle en difficulté.

Madame Cassin répond qu'il y a des débats en conseil de pôle.

Monsieur Audebert affirme qu'il s'agit d'une demande de document d'enregistrement pour confirmer un vote.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que quelles que soient les questions, les réponses sont apportées en conseil de pôle et les précisions sont données.

Monsieur Geoffroy indique que le point concerne les statuts de l'UFR STAPS dont les élus du conseil de pôle ont en possession et ne pas comprendre quel document complémentaire serait nécessaire.

Monsieur Audebert répond que le document serait un relevé de séance de la composante, éclairant la façon dont les débats se sont tenus.

Monsieur Geoffroy annonce qu'il a été invité au conseil de l'UFR STAPS et qu'il s'y est rendu. Il confirme que le vote a eu lieu à l'unanimité des élus de l'UFR STAPS, ce qui signifie que tout le monde était d'accord en tous points sur les statuts. Il ne s'agit pas de débattre sur ce que pensent les collègues mais bien sur le document qui est soumis au vote et qui a été validé unanimement, ainsi que le veut la chaîne institutionnelle qui prévoit la présentation des documents de l'UFR STAPS en CSAS, en conseil de pôle, en CSA puis en CA. Il n'est pas nécessaire de savoir ce que chaque membre élu a pu dire à chaque instance pour savoir ce qu'il faut faire, mais de connaître les résultats des votes. Il ajoute qu'il est possible, en tant qu'élu, de contacter les collègues de l'UFR concernée afin de recueillir leurs pensées si c'est ce dont on souhaite disposer.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que les statuts de l'UFR STAPS ont été également approuvés à l'unanimité par les membres du CSAS et que les documents présentés sont vérifiés par les services administratifs compétents.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur les statuts de l'UFR STAPS.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	13

Les statuts de l'UFR STAPS sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

2. Demandes d'ouverture de formation en apprentissage

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente les demandes d'ouverture de formation en apprentissage.

Monsieur Audebert s'interroge sur le modèle économique des demandes d'ouverture des formations.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que dans chaque dossier de demande d'ouverture, le budget prévisionnel est présenté.

Madame Romana demande le lien entre le service de la formation continue de l'IUT avec le bureau de la formation continue et de l'apprentissage.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que l'IUT est aussi un centre de gestion de formation continue et a la possibilité d'ouvrir des formations continues avec des CFA.

Madame Romana demande si Erasmus finance des stages dans la Caraïbe.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que les stages dans la Caraïbe sont financés par une convention avec le conseil départemental.

Madame Corenthin ajoute que les ouvertures de ces formations sont des plus-values par rapport à la réalité de notre territoire.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique qu'elle transmettra l'information aux collègues qui ont mis en place ces formations.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur les demandes d'ouverture de formation en apprentissage.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	1
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	12

Les demandes d'ouverture de formation en apprentissage sont approuvées à la majorité par les membres du conseil de pôle.

3. Conventions

Monsieur Relmy présente le tableau comprenant 24 conventions.

Monsieur Audebert dit que cela est frustrant de voter des conventions pour des événements qui ont déjà eu lieu ou qui se déroulent le jour du conseil de pôle.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe confirme que durant cette année universitaire, il y a peu de conventions en régularisation.

Monsieur Geoffroy salue le travail du pôle et de son administration. En effet, le conseil d'administration peut déléguer son pouvoir au président afin qu'il puisse signer au fil de l'eau des conventions sans réunir son conseil contrairement à la Vice-présidente du pôle. De ce fait, cela exige une organisation précise et fine pour réussir à rester dans le cadre réglementaire ou à régulariser à quelques semaines. C'est un exercice compliqué, le ministère a reconnu que c'était une erreur et un oubli en n'octroyant pas de délégation de pouvoir aux vice-présidents de pôle, les contraignant à réunir fréquemment leurs conseils.

Madame Romana demande si cela sera corrigé.

Monsieur Geoffroy rappelle qu'il s'agit d'une loi qui régit le fonctionnement de l'université des Antilles. Une modification pourrait être apportée uniquement par un vote de l'assemblée nationale.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau des conventions.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	13

Le tableau des conventions est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

D. Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond à la question diverse de Madame Romana relative au marché d'achat des climatiseurs. Elle indique que la commission a eu lieu et que la procédure

administrative suit son cours. À partir de la fin du mois de juin, les achats des climatiseurs pourront débuter. Concernant les climatiseurs installés au bâtiment recherche, il faut prendre en compte un temps de commande et d'acheminement.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond à la deuxième question diverse de Madame Romana relative à la CASEP.

Madame Romana demande l'intérêt d'imprimer les dossiers.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe informe que l'administration générale met en place un nouveau logiciel qui permettrait de ne plus imprimer les dossiers.

Madame Romana dit qu'il faudrait enlever les documents version papier dans les réunions de la CASEP sachant que tout est numérisé.

Monsieur Geoffroy informe que l'administration centrale modifie son système d'information à ce niveau et que cela nécessite d'acquérir des outils et de les connecter entre eux. Il ajoute que dans un futur proche, il ne sera plus nécessaire d'utiliser autant de papier.

Monsieur Colonnnette intervient pour remercier le pôle Guadeloupe pour l'organisation des trois marchés des étudiants. Il dit que les étudiants des trois campus étaient très ravis et remercie le pôle d'avoir réussi à obtenir un financement national pour ce projet. Il déclare que les étudiants auraient aimé que ce projet soit réalisé chaque année. Il indique avoir été contacté par le pôle Martinique pour réaliser cette même action ce qui démontre comment ce projet a été apprécié.

Il renouvelle ses remerciements à l'équipe du pôle pour l'accompagnement apporté aux associations étudiantes et aux étudiants. Grâce au soutien du pôle, les associations s'investissent, mettent en place et réalisent des projets. Ainsi, les associations se développent. La formation des élus étudiants et représentants des associations étudiantes des deux pôles organisée par le président, la Vice-présidente étudiante de l'établissement Madame Deroche a été appréciée. Il souhaite que la communication entre les élus étudiants des différents conseils se poursuive.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe remercie Monsieur Colonnnette pour ses compliments et remerciements qu'elle transmettra à l'équipe du pôle.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe remercie chaque membre de sa présence et lève la séance à 15h00.